

1

Cours et leçons et suivi pédagogique
800 heures

- 768 heures en moyenne de cours et leçons et suivi pédagogique
- 32 heures consacrées à des journées pédagogiques

20 heures en moyenne par semaine

2

Autres tâches professionnelles (ATP) assignées =
280 heures

- Heures consacrées aux journées pédagogiques en sus des 32 h.
- Responsabilités confiées par la direction du centre
- Comités
- Rencontres
- Supervision des stages en dehors de la présence des élèves
- Correction

- Planification
- Préparation
- Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres membres du personnel, la direction du centre, les parents ou les partenaires (suivi d'élèves, etc.)
- Etc.

3

ATP personnelles – 200 heures

◇ 200 heures effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et au moment de son choix et pouvant être accomplies à l'extérieur de l'amplitude hebdomadaire. (5 h en moyenne par semaine)

Absence d'obligation pour l'enseignante ou l'enseignant de fixer à son horaire tous les moments pour l'accomplissement des ATP personnelles.

		EDA
		heures/année
Cours et leçons et suivi pédagogique relié à la spécialité	Cours et leçons et suivi pédagogique relié à la spécialité	768 h
	Banque d'heures de journées pédagogiques	32 h
	Total	800 h
Autres tâches professionnelles	Assignées	280 h ¹
	Personnelles	◇ 200 h
	Total	1280 h
Présence, en moyenne, de 27 h / semaine au centre.		
¹ Incluant les heures consacrées aux journées pédagogiques en sus des 32 heures des cours et leçons et du suivi pédagogique.		